

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
DE LA SANTE ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

10 MARS 1971

DECRET N° 71/70 /MT.DGT.DELC.-7/6
portant intégration et nomination de Monsieur
BAKOUMA Séraphin dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I de la Santé Publique

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

Vu la Constitution du 30 décembre 1969 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 65-44 du 12 février 1965 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63-376 du 22/11/63 fixant le statut commun des cadres de la
catégorie A hiérarchie I du Service de Santé ;
Vu le dossier constitué par l'intéressé ,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application des dispositions de l'article 4 (alinéa 4)
du décret n° 65-44 du 12/2/65, Mr. BAKOUMA Séraphin, né vers 1939 à
Zoungui (Boko), titulaire du diplôme d'Etat de Chirurgien-dentiste,
est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services
Sociaux (Santé Publique) et nommé Chirurgien-Dentiste de 1° échelon
stagiaire, indice local 780 - ACC ; néant.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal
Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

10 MARS 1971

BRAZZAVILLE, LE 20 MARS 1971

Par le Président de la République,
Président du Conseil d'Etat

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGT, DELC 5
DGT, BST 1
DF 3
CF 2
SG, Santé 2
DRH 1
SGCE/BC 3
Intéressé 1

Commandant M. NGOUABI.-

Le Ministre des Finances et du Budget

Ch. N'GOUOTO.-

B. MATINGOU.-